

### **Livre 50<sup>ème</sup> ADAEV / cb**

Comme déjà annoncé dans ce conseil communal, l'ADAEV fêtait le 14 septembre dernier ses 50 ans. A cette occasion un livre commémoratif a été édité et chaque conseiller communal se voit offrir un exemplaire.

### **Chemin de St-Norbert / cb**

Le collège municipal a rencontré le comité, composé de Rémy Rochat (les Charbonnières), président; Philippe Grobéty, caissier; Henri Burnier, secrétaire et Roberto Cabras, membre. Elle en a profité pour les remercier pour le travail accompli sur ce projet et prit note de la volonté du comité, d'organiser une inauguration officielle le 25 mai 2024 qui sera suivie de la dissolution de l'association dans les semaines suivantes. L'entretien du chemin et la suite est confiée à la Commune.

### **Eoljoux II / cb**

L'idée principale est de retirer trois des sept machines initialement prévues. Naturellement, celles qui posent des difficultés en termes d'affectation et de protection. Ces machines seraient plus grandes et permettraient d'assumer 75% de la consommation combière. D'autres sources de production sont également à l'étude, dont le biogaz, l'hydrogène, le solaire, la géothermie et autres. Toutes les énergies renouvelables doivent être développées. Face à l'urgence climatique, aux risques de pénurie et aux tensions du marché, il n'existe pas de solution magique. C'est une combinaison de plusieurs solutions qui nous permettra de répondre aux problématiques.

### **AVJ nouveaux horaires dès le 10 décembre / cb**

Le CAT (Centre d'accueil temporaire), comme vous le savez, a pris ces quartiers aux Bioux, plus précisément à Chez Besson 10. Les AVJ assure les navettes pour le CAT entre 8h30 et 11 h00 ainsi que 16h00 à 18h30. Le bus effectuant les navettes pour le CAT se trouve, dès lors, libre entre 5h00 et 8h30, 11 h00 et 16h00, puis dès 18h30.

L'idée est donc d'utiliser ce bus dans les plages libres pour venir renforcer la ligne 10.690 avec une cadence à la demi-heure permettant de remettre les élèves de l'Etablissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux dans les transports public côté rive droite du Lac et d'assurer une ligne jusqu'à 21h14.

### **Etat de situation PACom / cb**

Une réponse à la consultation préalable était attendue au 20 octobre 2023. Un courrier d'un canton nous annonce un retour potentiel pour le 22 décembre car ils sont submergés. Cette situation est inacceptable et nous l'avons fait savoir, mais sans succès sur les délais.

### **Taxe de séjour / cb**

Après 15 ans, le « Règlement de la taxe intercommunale de séjour » doit être revu pour s'adapter à de nouvelles conditions cadres, au développement du tourisme et à la volonté d'étendre la perception à toutes les formes d'hébergement (par exemple les hébergements chez l'habitant – Airbnb – camping en pleine nature & zones de débordement, etc.) afin de ne pas favoriser certains modes d'hébergement au profit d'autres.

Un préavis intercommunal sera présenté début 2024 et la mise en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Loi sur la protection du parc naturel et paysager (LPrPNP) / cb**

La mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la protection du parc naturel et paysager (LPrPNP) engendre une surcharge bureaucratique pour les communes et demande aux propriétaires de faire preuve de patience. En effet, les nouvelles dispositions légales imposent que les demandes de dérogation concernant l'abattage d'arbres secs ou malades ou ne serait-ce que l'élagage, soient mises à l'enquête publique, là où une autorisation municipale était suffisante auparavant. Le canon est sur le point de revenir en arrière et seul les arbres remarquables seraient concernés par la mesure. Restera à définir ce qu'est un arbre remarquable.

### **Visite des alpages par la commission de gestion/ porcherie du Bucley / pb**

Le 26 août 2023 visite des alpages du Bucley, de La Duchatte, de la Racine et du Croset au Boucher.

Une représentation de la commission de gestion était présente pour cette journée de visite des alpages qui a permis de prendre connaissance de l'état des bâtiments, des montant engagés par la Commune, des futurs investissements, des exploitations et des fabrications. C'était aussi l'occasion de faire connaissance des amodiataires et des fromagers qui contribuent à mettre en valeur les fromages des alpages du Bucley et de la Duchatte. Une présentation du projet de l'amélioration structurelle des alpages (adjonction d'eau et électricité) et du processus d'octroi des AF était également à l'ordre du jour.

Nous renouvelerons cette journée en 2024 , la date retenue est le samedi 24 août 2024.

### **Travaux zone de détente et porcherie du Bucley / pb**

En date du 12 octobre dernier, la Municipalité vous informait des travaux d'entretien à réaliser urgemment au chalet du Bucley afin de mettre en conformité la zone de détente se trouvant derrière le bâtiment. Les travaux ont été effectués dès lors et nous sommes aujourd'hui en conformité.

### **Les Croisettes / pb**

Après de nombreux échanges et séances avec les services de l'Etat à savoir celui en charge des bâtiments hors zone à construire, celui de l'agriculture et celui de la Police du Commerce, nous sommes à bout touchant pour l'obtention d'une nouvelle autorisation nous permettant d'être en totale conformité avec les législations en vigueur pour l'exploitation de l'alpage et de la buvette des Croisettes.

Ce dossier complexe a requis beaucoup de patience, de diplomatie ainsi qu'une certaine retenue face aux règlements en vigueur.

Quelques modifications sont à effectuer à l'intérieur du bâtiment compte tenu de la nouvelle capacité d'accueil ainsi qu'à l'extérieur (zone de parcage).

En outre, la Municipalité a décidé dans sa séance du 10 juillet 2023 de reconsidérer le montant du nouveau bail à loyer et d'une mise au concours de l'alpage des Croisettes.

Nous sommes donc dans l'attente de l'autorisation définitive pour poursuivre le processus tout en maintenant notre objectif de location pour la saison 2024.

### **Déploiement du programme Oasis / pb**

Face à la complexité des structures et instances actives dans le champ des assurances sociales, passablement de personnes ne savent pas où obtenir les bonnes informations. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène du Non Recours à savoir : la honte de demander de l'aide, la stigmatisation, les difficultés administratives, les barrières linguistiques, la maladie, la situation familiale, la méconnaissance entre partenaires, la perte d'un emploi, la séparation, la dégradation financière, etc...

Ce phénomène tend à prendre de l'ampleur (26% dans le canton de Berne, 23% à Bâle-Ville, estimé entre 18% et 20% dans le canton de Vaud).

Le programme Oasis donne ainsi une réponse concrète à cette problématique et favorise l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble de la population des 73 communes du district pour lutter de manière locale, proactive et préventive contre le Non recours

Ces actions de prévention sont gratuites, confidentielles et évitent une dégradation de la situation.

Les moyens de communication :

Par téléphone : 076/ 739.16.82

Par courriel : oasis@vd.ch

Par internet : oasis-junova.ch

Déploiement du projet Relais d'Information Citoyens, une autre réponse au Non recours

Le projet Relais d'Information Citoyens (RIC) vient d'être déployé à la Vallée de Joux en septembre . Il est porté par Pro Senectute et les 3 communes de La Vallée et destiné aux seniors de la Vallée de Joux. Une collaboratrice a été engagée dernièrement pour mener à bien ce projet. Une première rencontre avec des bénévoles a eu lieu en date du 7 novembre dernier.

Ce projet prévoit la mise en place un réseau de seniors bénévoles pour créer une passerelle entre la population cible et les professionnel-le-s et aller à la rencontre des personnes isolées ou vulnérables.

Le rôle des seniors relais consiste à :

- Fournir des informations de base sur le réseau santé-social vaudois.
- Favoriser le premier pas et mobiliser la personne vers une action, pour oser demander une aide, etc.
- Rendre accessible et compréhensible l'information recherchée.

Un groupe de travail élargi avec la participation des 3 communes, du Pôle Santé Vallée de Joux, du CMS, de l'Association Vaudoise d'Aide et Soins à Domicile, de la Fondation d'Entraide Familiale Vallée de Joux et de l'ARAS (Association Régionale de l'Action Sociale) étudie la possibilité de mutualiser les différentes actions et l'implantation d'une éventuelle antenne régionale .

### **Groupe de Travail « Sécurité et Nuisances Routières » (GT-SNR) / pb**

Pour mémoire, suite au postulat déposé en septembre 2021 sous l'impulsion du collectif « trafic apaisé » conjointement dans les trois communes combières, le GT-SNR a vu le jour en 2022. Il est composé d'un conseiller communal de chaque commune, d'un Municipal de chaque commune, d'un représentant du collectif « trafic apaisé », d'un représentant de la Gendarmerie ainsi que de l'ASP, du responsable du BTC et du secrétaire municipal de la Commune du Chenit.

Depuis sa première séance le 21 septembre 2022, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. Outre la remise à niveau de toutes les démarches qui ont été effectuée et initiées avant la création du GT-SNR et le suivi de ces actions, les membres ont échangés sur les sujets suivants :

- Mesures C1, C2 et C3 de l'étude régionale de mobilité : la proposition, qui sera faite aux trois Municipalités début 2024, est de faire une étude régionale sur le réseau cyclable, les aménagements piétons et les zones de modération de trafic. A noter qu'une telle étude à l'échelle de la Vallée de Joux est une condition impérative pour obtenir certaines subventions étatiques notamment dans le cadre de la stratégie cantonale vélo 2035.
- Le cadre légal du bruit ainsi que la procédure de révision actuellement en cours au niveau fédéral ont été présentés. Le GT-SNR va suivre de près cette évolution avec potentiellement des radars de bruit possibles à l'avenir permettant ainsi d'aborder les nuisances sonores.
- Différents contacts sont en cours afin de connaître les possibilités de pose de radars mobiles et fixes ainsi que des feux, potentiellement activés par la vitesse et les bus publics. Les relevés des différents radars sympathiques démontrent en effet des incivilités extrêmes dans des zones habitées, ce qui préoccupe fortement les différents exécutifs.
- La Gendarmerie ainsi que la DGMR ont également été invités pour présenter les résultats de la mise en place des marquages pour motards dans le Col du Mollendruz.

Les travaux vont donc continuer afin d'aborder l'ensemble des problèmes de sécurité et nuisances routières auxquels est confrontée notre région, ce de manière cohérente et coordonnée, garantissant ainsi le bien-être de l'ensemble de la population.

**Plan directeur des rives du lac Brenet a été adopté en date du 22 novembre 2023 / lb**

Le Conseil d'Etat à avalisé le Plan directeur le 22 novembre 2023. Pour la commune de l'Abbaye, ce document n'a que peu d'incidence, c'est surtout la commune du Lieu qui est territorialement parlant plus impactée. En ce qui nous concerne, il s'agit de la mise en ordre de quelques places d'amarrages derrière la STEP du Pont.

### **Centre Sportif / ch**

Comme vous le savez à la suite des différentes communications effectuées ainsi qu'à la présentation des comptes 2022, le Centre Sportif de la Vallée de Joux est en pleine réorganisation et consolidation. Les trois Municipalités à travers le Conseil d'administration du CSVJ souhaitent donc donner quelques informations à ce sujet.

Tout d'abord, l'ensemble des contrats avec les prestataires externes (produits, matériel, informatique, etc.) sont systématiquement repassés en revue avant échéance. Ces renégociations commerciales permettront d'économiser des milliers de francs par mois.

Concernant le concept de nettoyage, une analyse du coût d'une telle prestation en interne ou en externe a été effectuée. En se référant au prix du marché et en comparant des offres d'une société de la Vallée de Joux ainsi que de deux entreprises externes à notre territoire, il s'est avéré que le Centre Sportif devait externaliser son service de nettoyage. Par ce biais, le CSVJ fait ainsi des économies tant au niveau des charges de personnel que des charges d'exploitation à travers les différents produits utilisés. Un autre point important est que nous sommes désormais en règle avec la CCT du secteur du nettoyage, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Des propositions de reprise ont été effectuées auprès de l'ensemble du personnel qui a ensuite eu la liberté de les accepter.

Le département de la piscine a été intégralement remanié avec, avant le départ de son responsable, une analyse sécuritaire complète et l'établissement d'un carnet de bord. Il en résulte qu'il est possible de fonctionner avec deux personnes de moins, en l'occurrence des auxiliaires, tout en garantissant la sécurité des usagers.

Dans les domaines de l'accueil, des réservations et du marketing, il y a eu plusieurs départs naturels et volontaires ce qui a permis d'optimiser les ressources. Au niveau de la restauration, ce secteur est en développement avec plus de couverts servis, une politique de prix cohérente et attractive, aussi bien pour la jeunesse que pour les résidents Combiens, tout en gardant à l'esprit une rentabilité nécessaire au fonctionnement du CSVJ. Cela se fait désormais avec deux personnes de moins en cuisine ainsi que deux personnes de moins en salle, optimisant les tournus sans pour autant péjorer la qualité des prestations.

Dans le secteur comptable, à la suite du départ de l'ancienne directrice qui gérait ce point avec la comptable également absente depuis plusieurs mois, le CSVJ a fait appel à une fiduciaire externe qui aide à la mise en place d'une structure comptable adaptée tout en répartissant les responsabilités. Une nouvelle aide comptable a été engagée pour renforcer l'équipe et assurer une redondance nécessaire dans le contrôle régulier de la gestion des comptes. Il subsiste encore quelques problèmes au niveau de la facturation et du suivi des dossiers, le tout étant en phase de régularisation vu cette nouvelle organisation.

Concernant la gestion de l'énergie, le passage à de l'éclairage LED est quasi à bout touchant avec la patinoire entièrement refaite et le reste du centre à hauteur de 98%. Cela va permettre des économies notables vu l'augmentation constante des prix de l'énergie. Cet aspect est également au coeur de réflexions dans la recherche d'une solution pour le refroidissement des compresseurs afin d'avoir une solution pérenne et dans un esprit de durabilité. Le système de chauffage de la bulle de tennis va passer au CAO (Sogebos SA) en remplacement du mazout pour un investissement d'environ CHF 250'000.00. La réfection complète des courts de tennis a été effectuée pour CHF 200'000.00 à la suite d'un vieillissement avancé et des problématiques d'affaissements. Le CSVJ a obtenu le mois dernier le label Swisstainable niveau 1, ce qui démontre son constant engagement dans les économies d'énergie et la durabilité.

Pour finir, suite à ces mesures, le chiffre d'affaires de l'ensemble des départements progresse. La qualité de travail, malgré des restructurations, est restée bonne. L'ambiance et les rapports humains nous paraissent meilleures et plus agréables, ce qui est nécessaire dans une société de service telle que le CSVJ. L'envie et la motivation pour un centre sportif attrayant et fréquenté restent intactes, le Conseil d'administration ayant une pleine confiance dans son nouveau Directeur, M. François VICTOR, notre locomotive faisant avancer de mieux en mieux ce train très conséquent.